



**MISSION PERMANENTE DU NIGER
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
417 EAST 50th STREET, NEW YORK, NY 10022
Tel. (212) 421 3260/61/86 FAX (212) 753 6931
EMAIL: niger@nigerun.org**

**DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LES
MIGRATIONS INTERNATIONALES
ET LE DEVELOPPEMENT**

**ALLOCUTION DE M. LOMPO GARBA
PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME
ET DES LIBERTES FONDAMENTALES**

New York, le 14 Septembre 2006

**Madame la Présidente de
l'Assemblée Générale ;**

**Monsieur le Secrétaire général des
Nations Unies ;**

**Mesdames et Messieurs les chefs
de Délégation ;**

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord transmettre à
votre Auguste Assemblée les
salutations chaleureuses de Son
Excellence Monsieur Mamadou
TANDJA, Président de la République
du Niger.

Je voudrais également, au nom de la délégation qui m'accompagne et à mon nom propre, adresser nos vives félicitations à vous, pour la dextérité avec laquelle vous dirigez nos présentes assises.

Je voudrais enfin, Madame la Présidente, exprimer toute ma joie de prendre part à cette importante rencontre pour apporter la contribution de mon pays, le Niger, à l'effort de la Communauté Internationale en vue de trouver des solutions aux problèmes épineux que posent les migrations internationales.

Mesdames et Messieurs,

En ce début du 21^{ème} siècle, le phénomène de la migration des populations prend de plus en plus des proportions inquiétantes du fait notamment des déplacements massifs de personnes et surtout des conséquences souvent dramatiques s'y rattachant.

Face à ce défi à la fois économique, social, politique et sécuritaire, la migration doit être mieux coordonnée à travers le renforcement des capacités des services qui en ont la charge.

Or, l'un des problèmes majeurs qui assaillent nos Etats en général et le Niger en particulier, réside dans le

manque drastique de moyens devant permettre de lutter plus efficacement contre le phénomène.

Faut-il ici souligner que de par sa position charnière entre l'Afrique au sud du Sahara et l'Afrique du Nord, la porosité de ses frontières et la modicité de ses moyens d'intervention le Niger reste en proie à d'importants flux migratoires.

Ce phénomène se remarque avec beaucoup d'acuité tout au long de ses frontières où convergent trafiquants de drogue, bandits armés et surtout des migrants clandestins en provenance d'horizons divers.

Les circuits empruntés par ces migrants sont si nombreux que le Niger est pratiquement devenu une passoire pour des dizaines de milliers de candidats à l'immigration.

Madame la Présidente,

L'émergence et le développement de la migration de transit favorisent des réflexes et des comportements qui débouchent, si l'on n'y prend garde, sur la naissance de groupes ou de réseaux prêts à exploiter la misère de ces pauvres migrants dans leur quête désespérée de bonheur.

On assiste, pour ainsi dire, à l'éclosion d'une société incivique vivant de l'illicite.

Cette situation, vous en conviendrez, ne pourrait que conduire au développement du cercle vicieux des tragédies inhérentes aux migrations non contrôlées dont, entre autres, le trafic des êtres humains.

En effet, accablés par la pauvreté, mus par l'illusion de trouver des perspectives d'emplois meilleurs, les migrants deviennent souvent des proies faciles pour des groupes criminels spécialisés dans le trafic des personnes.

La question des personnes en transit relève alors d'un problème plus vaste et beaucoup plus inquiétant. En effet, il est très difficile de savoir si une personne est victime d'un trafic lorsqu'elle est en transit.

Il ressort de ce constat que la question de la migration de transit doit être abordée dans le contexte plus large de la protection des droits fondamentaux et ensuite, en tant que partie intégrante des efforts déployés pour lutter contre le trafic, aux niveaux national et international.

Madame la Présidente,

La question de la migration de transit doit être analysée aux fins de solutions durables dans ses dimensions humaine, qu'économique et sécuritaire.

Cette question souligne l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre de dynamiques reposant sur la responsabilité des Etats, qu'il s'agisse du pays d'origine, du pays de destination que de celui du transit.

Le Niger, pays de migration de transit, reste conscient quant au rôle qui est le sien dans l'action commune en vue de garantir le respect et la protection des

droits des migrants, de prévenir et de lutter contre l'immigration clandestine et le trafic des personnes.

C'est dire que le Niger entend traiter la question de la migration, avec toute l'attention et la volonté requises, dans le cadre plus large de la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

A cet égard, et de manière très concrète, le Niger suggère que soit mis en place un mécanisme efficient de lutte contre l'immigration clandestine et le trafic des personnes.

Ce mécanisme consistera en la mise en œuvre, sur le terrain, d'une politique relative au respect et à la protection des droits des travailleurs migrants et à la lutte contre le trafic des personnes.

Madame la Présidente,

Le respect et la protection des droits de tous les travailleurs migrants ne peuvent être garantis de façon durable que par la conception et la mise en œuvre de politiques hardies dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.

C'est de cette manière et de cette manière seulement que nous saurons

ensemble trouver les moyens de combattre aussi efficacement que durablement le phénomène de l'immigration clandestine.

Je vous remercie !

